

Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Martial Cosandier : « Pour une politique énergétique responsable »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

M. Marc-Antoine Senn	1 ^{er} membre & rapporteur
Mme. Emilie Chitra	membre
Mme. Line Gilliard	membre
M. Martial Cosandier	membre & postulant
M. Jean-Daniel Grandjean	membre excusé (2 ^{ème} séance du préavis n°29)

S'est réunie le 24 septembre 2012 à 19h dans le bâtiment communal, salle de conférence Lausanne.

Nous remercions le municipal M. Thierry Genoud ainsi que Mme Leila Dios, déléguée à l'énergie, pour les informations transmises et les réponses à nos questions.

Pour rappel, le postulat veut inciter la Municipalité à avoir une vision claire de sa politique énergétique et à informer sur les investissements liés à ses actions « énergétiques ».

Après analyse et discussion de la réponse au postulat par la Municipalité, la commission retient les éléments suivants :

- Absence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs figurant dans le tableau de l'annexe 4
- Pas de corrélation entre l'indicateur et le potentiel figurant dans le tableau de l'annexe 4
- Absence des recommandations suite au rapport de l'audit énergétique préliminaire réalisé sur les bâtiments communaux ce qui ne répond pas au point 2 du postulat
- Peu de visibilité sur le potentiel des énergies renouvelables sur la commune
- Pas de visibilité sur les actions en cours en lien avec la région (ex :géothermie profonde, programme d'économie d'énergie, etc.)
- Pas de visibilité sur l'utilisation du fonds énergie par les PME
- Volonté d'une mise en place d'une politique énergétique responsable

Dans sa réponse, la Municipalité fait mention d'un partage d'information avec la commission énergie alors que celle-ci ne s'est jamais réunie depuis sa création.

Au vu de ce qui est précité, nous pouvons constater que nous sommes plutôt sur un catalogue de bonnes intentions mais en tout cas pas sur un document engageant qui se doit plus incitatif. Le rapport de gestion de 2011 démontre clairement un décalage entre le message donné et les réalisations effectuées.

Depuis l'audit pour l'obtention du label « Cité de l'énergie » en 2009, la Municipalité a mis en œuvre des mesures parmi le catalogue du label qui en comporte 79 (indicateurs). Elle s'est principalement axée sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux. Des posters display y seront bientôt affichés indiquant l'échelle de consommation d'énergie. De plus, le personnel communal a été sensibilisé à l'économie d'énergie sur leur place de travail. Pour mieux cerner les pertes d'énergie dans les bâtiments, il est prévu d'installer un plus grand nombre de compteurs électriques. Des mesures comme l'arrêt de ventilation dans les écoles pendant les vacances scolaires estivales ont déjà été appliquées.

Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Martial Cosandier : « Pour une politique énergétique responsable »

Pour information, le projet "Montoly 2" ne dispose pas de panneaux solaires par crainte de vandalisme depuis le pont adjacent. Dans des projets futurs tels qu'une éventuelle piscine, l'installation de moyens de production d'énergie renouvelable (solaire thermique) sont prévus. La rénovation de vieux bâtiments est ou va être effectuée, comme par exemple la rénovation des Ferrerets. Durant les travaux sur la conduite d'eau du Chemin de la Perroude, une conduite a été posée dans l'optique du raccordement des Ferrerets au chauffage à distance de Cité-ouest.

La Municipalité précise que la SEIC est aussi impliquée dans les actions de développement des nouvelles énergies comme les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, le projet de géothermie profonde, comme sur le bâtiment de l'UICN et dans le futur quartier du Communet-Borgeaud. La commission trouve regrettable que la Municipalité se positionne au second plan derrière la SEIC pour ces initiatives.

Toutefois, les thématiques liés à la mobilité douce, chauffage à distance, gestion des déchets, transports sont du ressort de la Municipalité, comme la mise en place de vélos en libre-service ou de subvention à l'achat de vélos font partie des actions déjà réalisées. D'autres actions n'ont pu voir le jour par manque de moyens financiers et de ressources.

Un manque d'intérêt des privés et des entreprises à améliorer l'isolation de leurs bâtiments et à installer des panneaux solaires ou des pompes à chaleur a été remarqué malgré les subventions et les informations données par la commune et la SEIC.

Nous rappelons que le label « Cité de l'énergie » est un outil de mesure, et ne fixe pas les moyens techniques et financiers que se donne la commune pour atteindre les objectifs requis. L'obtention de ce label n'est pas un but en soi, mais un moyen de communication et de support à la planification pour la mise en œuvre d'une politique énergétique durable et efficace. Celle-ci est contrôlée régulièrement pendant et après l'obtention de ce label. Le dernier audit pour l'obtention est prévu en fin 2013, la commune doit à cette date avoir atteint 50% des objectifs mentionnés dans les indicateurs.

La commission salue les moyens déjà mis en place par la commune, mais elle souhaite que :

- La commune soumette au conseil un document plus engageant servant de fil rouge et exposant les différents projets à mettre en œuvre pour diminuer l'impact énergétique de la commune, et d'en faire une priorité. Avec une vision plus lointaine (2020-2030)
- La commune dynamise son partenariat avec la SEIC, en étant plus proactive, pour l'installation de moyens de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune
- Le rôle de la commission de l'énergie soit clairement défini. Et qu'elle se réunisse régulièrement pour partager les moyens mis en œuvre dans le cadre de l'efficacité énergétique et inciter la Municipalité à les intégrer dans les futurs projets.
- la Municipalité mette à disposition de la commission énergie les recommandations et conclusions du rapport de l'audit énergétique réalisé sur les bâtiments communaux.

Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au
postulat de M. Martial Cosandier : « Pour une politique énergétique responsable »

Conclusion :

Après discussion sur les informations reçues de Mr. Genoud et de Mme Dios, déléguée à l'énergie, la commission estime que la Municipalité se dirige vers une politique énergétique responsable, mais que des efforts supplémentaires doivent encore être réalisés. Elle se réjouit qu'une commission de l'énergie puisse siéger.

Fondée sur ce qui précède, à l'unanimité de ses membres présents, la commission recommande au conseil communal :

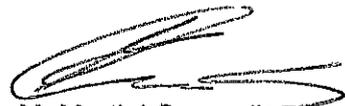
- D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Martial Cosandier :
« Pour une politique énergétique responsable »

M. Marc-Antoine Senn
1^{er} membre & rapporteur



Mme. Line Gilliland
membre

Mme. Emilie Chitra
membre



M. Martial Cosandier
membre & postulant

M. Jean-Daniel Grandjean
membre

